

Mairie de Pignans

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .60 / 2023

Nombre de Membres L'An deux mil vingt-trois, le 14 septembre,

En exercice : 25

De Présents : 19

De votants : 25

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu ordinaire après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

Etaient présents: M. AIGUESPARSES Cédric ; M. ARCUCCI Patrick ; Mme AURIOL Anne ; Mme BOUCHER Julie ; M. BUCAIONI Claude ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT Karine ; M. FERRARI Fabien ; M. FRELIER Laurent ; Mme GACNIK Marie-France ; M. HERAUD Jean-François ; M. HURET David ; Mme NICODEMO Méllssa ; M. ROSSI Patrick ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence

Procurations:

M. ADAM Stéphane donne procuration à M. CAMARA Célestin
M. BENEDETTO Nicolas donne procuration à Mme DUPONT Karine
Mme MARTIN Pascale donne procuration à M. ROSSI Patrick
Mme PRUNET Sophie donne procuration Mme GACNIK Marie-France
Mme SCOTTO Fabienne donne procuration à M. BRUN Fernand
Mme THIERRY Martine donne procuration à Mme BOUCHER Julie

Etaient absents excusés : NEANT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme BOUCHER Julie ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

MODIFICATION DU CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°86/2022 en date du 17 octobre 2022, le Conseil Municipal a délibéré pour désigner son correspondant Incendie et secours.

A l'époque, l'assemblée délibérante avait désignée M. ROSSI Patrick.

Monsieur le Maire rappelle que le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours et l'obligation pour les communes de désigner ce correspondant.

Pour mémoire, le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

La fonction du correspondant est de participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, convention et documents opérationnels, administratif et technique du service local d'incendie et de secours qui relève le cas échéant de la commune. Mais également de concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde.

Monsieur le Maire propose de modifier ce correspondant et de désigner M. HURET David, 8^{ème} adjoint au regard de son activité principale de sapeurs pompier professionnel.

Monsieur le Maire demande donc aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer pour adopter la présente modification.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire

Vu la loi dite « Matras » n° 2021-1520 du 25 novembre 2021

Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours.

Vu la délibération n°86/2022 en date du 17 octobre 2022

ET APRES avoir délibéré

DECIDE

Article 1 : DE MODIFIER la délibération n°86/2022 en date du 17 octobre 2022 ;

Article 2 : DE DESIGNER M.HURET David comme correspondant Incendie et secours.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus

AU REGISTRE sont les signatures

POUR COPIE CONFORME

Pour	25 Unanimité
Contre	0
Abstention	0

BRUN Fernand
Maire de PIGNANS

